



REPÚBLICA DA GUINÉ-BISSAU
SECRETARIA DE ESTADO DOS COMBATENTES

CENTRO NACIONAL DE COORDENAÇÃO DA ACÇÃO ANTI-MINAS (CAAMI)
GABINETE DO DIRECTOR NACIONAL

**Action de la Guinée-Bissau concernant la mise en œuvre de la convention de Ottawa
pour l'élimination des mines antipersonnel.**

- Février 2004

- 1) La Guinée-Bissau a signé la convention de Ottawa le 3 décembre 1999, puis ratifié la dite convention le 22 mai 2001. Le premier rapport en relation à l'article 7 de la convention a été présenté en avril 2002 et le deuxième en avril 2003 après l'entrée en vigueur de celle-ci en novembre 2001, conformément aux dispositions de l'article 7.
- 2) **La convention qui a été approuvée lors du processus de ratification, par l'Assemblée Nationale Populaire le 13 décembre 2000 puis ratifiée par le Président de la République de Guinée-Bissau le 14 janvier 2001, est entrée de facto en vigueur comme loi nationale en conformité avec la Constitution du pays, comme défini dans les articles 85.1 alinéa h et 68 alinéa e. La dite convention de nature internationale, une fois approuvée et ratifiée, a donc été transformée en loi nationale, permettant de réprimer tout délit conformément à la disposition no 1 de l'article 206 du code pénal.**
- 3) le PNUD avec son agence d'exécution UNOPS a assisté le Gouvernement de la Guinée-Bissau à l'identification des mines anti-personnel stockées à travers le pays : 4,997 mines anti-personnel furent inventoriées en Mars 2002 au niveau des 17 camps militaires que compte le pays, avec la coordination du Centre National de Coordination de L'Action Anti-Mines (CAAMI) et l'exceptionnelle collaboration de la hiérarchie militaire.
- 4) La République de Guinée-Bissau a manifesté lors des diverses réunions internationales, comme membre permanent de la convention depuis fin 2001, une position favorable quant à l'amélioration de la définition des mines antichar à détonation sensibles, qui demeurent une menace importante pour les mouvements de population durant et longtemps après les conflits.
- 5) Le premier stock de mines fut détruit en Février 1998 (4,711 mines anti-personnel et 1,089 mine anti-chars avant même la ratification de la convention. Le 12 Septembre 2002 (1,000 mines anti-personnel) furent détruites et il reste aujourd'hui une quantité de 3,997 mines anti-personnel à détruire selon l'inventaire réalisé avec les Forces Armées en mars 2002. La date limite de destruction du stock restant est le 1^{er} novembre 2005.
- 6) Une faible quantité de mines anti-personnel, défini par les Forces Armées sera retenu à des fins d'instruction, puis inventorié au cours de la prochaine destruction.

- 7) La Guinée-Bissau a connu deux conflits importants; la lutte de libération nationale pendant 11 années et le récent conflit entre 1998 et 1999 d'une durée de 11 mois. De nombreuses mines et engins explosifs sont disséminés sur l'ensemble du territoire, principalement dans la ville de Bissau qui a été le théâtre des affrontements de 1998. Avec la croissance de la ville qui compte aujourd'hui 30% de la population nationale, ces engins explosifs représentent une grave menace, pour les mouvements inter-urbains de la population mais aussi pour la mise en œuvre des projets de développement socio-économique.

La dimension de la problématique mines est connue. Seize zones suspectes ont été recensées dans la ville de Bissau et diverses zones ont été identifiées à l'Est et au Sud du pays. Une stratégie nationale de délimitation des zones minées a été mise en œuvre en février 2003 avec la création du groupe nationale de reconnaissance communautaire, afin de répondre de manière adéquate à l'absolue nécessité de marquer correctement les zones suspectes dans la ville de Bissau et l'ensemble du pays, et ainsi permettre la planification, la mobilisation et la mobilisation des ressources de manière rationnelle.

L'objectif principal est d'éliminer le risque liée à la présence de mines et engins explosifs dans la ville de Bissau d'ici deux ans puis dans les régions Est et Sud avec la région frontalière avec le Sénégal au Nord, pour les trois années suivantes.

La mise en place d'un programme d'appui à l'action contre les mines est la réponse du PNUD à une requête du Gouvernement adressée en 1999. Ce programme vise à favoriser la mise en place d'une réelle capacité nationale chargée de la coordination des actions et de la mobilisation des ressources nécessaires à la mise en œuvre d'un Programme National Humanitaire de l'Action Anti-Mines (PAAMI), en favorisant l'appropriation et le pilotage par les cadres nationaux.

La création d'une structure nationale de Coordination de l'action anti-mines (CAAMI) en place dès l'an 2000, puis formellement reconnue par décret national du 10 septembre 2001 répond à ces attentes, le CAAMI étant chargé de planifier et de coordonner l'ensemble des activités liées à la lutte anti-mines en Guinée-Bissau.

Entre novembre 2000 et novembre 2003, 566.000 m² de terrain ont été nettoyés, 2.550 mines ont été relevées et détruites et 15.000 engins explosifs et munitions diverses ont été détruites dans la ville de Bissau. De novembre 2000 à janvier 2003, l'ONG 'HUMAID' a travaillé sur les zones suspectes de la capitale Bissau. Une deuxième ONG nationale 'LUTCAM' appuyée par le PNUD et UNOPS, opère depuis février 2003, assurant le renforcement des opérations de déminage dans la ville. Un potentiel de 110 démineurs et 2 équipes de reconnaissance des zones suspectes travaillent actuellement dans la ville de Bissau qui est encore la première des priorités pour les deux années à venir.

- 8) Pour une éducation plus pertinente et efficace des populations sur les risques encourus par les explosifs, CAAMI a recours de manière systématique à du personnel féminin chargé d'informer et de former les groupements associatifs de femmes et de jeunes. Elles représentent 35% des effectifs. Le Ministère de l'Éducation, UNICEF et PNUD assurent l'appui nécessaire pour les dix ONG nationales engagés dans le programme nationale d'éducation pour la prévention des accidents de mines et engins explosifs (PEPAM). 111 Educateurs ont donc formés 150 agents communautaires à Bissau et 160 dans les régions, qui a leur tour ont sensibilisés 10.000 personnes dans les régions et 20.000 personnes à Bissau, parmi la population.
- 9) Entre Juin 1998 et Avril 2002, 290 victimes de mines et engins explosifs ont été recensés avec 77 tués et 213 blessés. La situation est encore critique malgré une légère diminution, pour une moyenne de un à deux accidents par mois, sachant que la ville bénéficie chaque jour d'une croissance certaine sur le plan économique et d'une présence accrue de la population toujours plus importante. Le CAAMI encourage la promotion des projets d'assistance pour la réhabilitation et la réintégration des victimes de mines entre les institutions publiques et la société civile, avec l'élaboration prochaine de mécanismes administratifs et juridiques permettant de traiter dignement les personnes touchées.